

Mesdames et Messieurs les Présidents des jurys du Baccalauréat 2021,

Lors des épreuves de cette session du Baccalauréat 2021 nombre d'enseignants et personnels de vie scolaire ont pu constater un peu partout une désorganisation qui avait tout d'un inventaire à la Prévert :

- des convocations de dernière minute pour les professeurs,
- des élèves sans jury, des jurys sans élève,
- des jurys non règlementaires : composés sans aucun spécialiste des deux disciplines concernées ou composés de deux professeurs d'une même discipline,
- des personnels administratifs et de vie scolaire désorientés et malmenés,
- des élèves inégalement préparés et inquiets non tant en raison du contexte sanitaire que devant l'absence de préparation lors d'une année scolaire et demie littéralement chaotiques.

En ce qui concerne notre discipline, la philosophie : les convocations pour corriger l'écrit nous sont parvenues deux jours seulement avant la fin des cours, les convocations pour l'oral de rattrapage ont été envoyées le 30 juin.

L'accès aux copies s'est fait avec retard en raison de la numérisation (lots entre 100 et 140 copies à corriger en 7 jours et demi) et notre lot initial a été complété par un ou plusieurs lots « au fil de l'eau », c'est-à-dire pouvant arriver n'importe quand (pour certains jusqu'au samedi 26 juin à 20h, à deux jours du délai de correction du 29 juin. Une correction entièrement numérisée des copies nous a été imposée, physiquement harassante, disciplinairement contraire à nos exigences de corrections (impossibilité de tri, donc de comparaison des copies) et sans autonomie sous la pression inconnue pour nous d'une surveillance numérique dégradante. Nous avons obtenu la possibilité de télécharger et d'imprimer nos copies dans nos établissements mais ce fût au bon vouloir des proviseurs et au mépris de toute conscience écologique (plus de 500 000 copies papier scannées et stockées dans un cloud pour être ensuite imprimées...).

Nous avons traversé les « joyeux » dysfonctionnements de la bien nommée plateforme Santorin (copies scannées dans le désordre, copies incomplètes, copies désanonymisées...). Certains d'entre nous ont été harcelés le soir et le week-end par la DEC et l'Inspection. L'un d'entre nous s'est vu retirer son lot de copies qu'il avait pourtant corrigées parce qu'il n'avait pas répondu à un message de l'Inspection envoyé vendredi 25 juin à 19h08. D'autres furent sommés nommément « en public » de revoir leurs corrections *in peto* lors de la deuxième commission dite d'« harmonisation » en visio-conférence devant 140 collègues la plupart médusés.

Nous avons rendu nos copies imprimées, dûment notées et annotées au Rectorat vendredi 29 juin à 14h mais M. Le Gall, secrétaire général et M. Harmel, directeur de la DEC, ont refusé de réceptionner notre travail. Ils ont également refusé l'octroi d'un délai de 24h pour la saisie des notes, qui était pourtant accordé dans d'autres académies.

Ironie du sort ! Le soir même, à 21h57, l'Inspection nous appelait à l'aide pour corriger 180 copies, appel menaçant l'exercice du droit de grève de deux de nos collègues. Il était donc encore techniquement possible de terminer le travail alors même qu'un délai nous avait été refusé...

Mais au-delà de ces conditions dramatiquement inacceptables, nous tenons aussi à vous dire notre désaccord le plus vif face à l'organisation prévue des jurys. Pour la première fois, une grande partie des correcteurs ne participera pas aux jurys de délibération des candidats dont ils ont corrigé les copies. Par le passé, nous faisons passer à l'oral de rattrapage les candidats que nous y avons nous-même envoyés après avoir corrigé leur copie et examiné leur dossier. Ce lien entre le correcteur et le candidat est désormais rompu. Nous sommes devenus des « intervenants » interchangeables chargés d'attribuer une note permettant à l'élève de poursuivre, ou non, sa course dans le flux de leur Parcours. Sur nos convocations, nous ne sommes plus « professeurs » ni « correcteurs » mais du capital humain indifférencié. Pour l'écrit, nous ne savions pas à l'avance combien de copies nous allions recevoir. Pour l'oral de rattrapage, la convocation mentionne un nombre global de candidats et un nombre global d'« intervenants », avant même la délibération du jury.

Depuis deux ans déjà nous dénonçons les différentes dimensions de cette dégradation que produit la réforme Blanquer. Cette réforme consiste à appeler « baccalauréat » un contrôle local, non plus un examen national. Contrôle « local » par le choix « local » des sujets pour les épreuves communes, mais aussi par la part de contrôle continu,

soumis aux variations entre établissements, classes, élèves et professeurs. Contrôle subjectif, puisque le contrôle continu ne permet pas de passer outre les biais potentiels que constituent les relations entre professeurs, élèves, classes, établissements, aujourd'hui tous mis en concurrence.

Le Baccalauréat imaginé par notre Ministre est la négation même d'un examen terminal, national, équitable et anonyme, alors qu'il est le premier grade universitaire.

Aujourd'hui, ce n'est plus le Baccalauréat, diplôme dévalué, qui statue réellement sur l'accès de nos élèves à l'enseignement supérieur mais Parcoursup, dont les algorithmes opaques sont désormais alimentés par des notes privées de signification en raison de l'inflation des moyennes programmées par l'institution (pression des parents, élèves, proviseurs, inspecteurs...) et le choix du contrôle continu. En outre, Parcoursup redéfinit comme sélectives aussi les poursuites d'études universitaires, et ce indépendamment et bien en amont de la sanction finale de l'examen. Nos élèves ont le sentiment de jouer leur vie à la loterie, en dépit de l'apparence rationnelle des algorithmes.

Le « Grand oral » symbolise et résume à lui seul cette dévaluation du Baccalauréat et de l'institution du Lycée : épreuve finale mais non préparée (aucune heure n'est dédiée à cette préparation), non définie (ni dans son contenu ni dans ses critères d'évaluation) et ne correspondant à aucun contenu disciplinaire (que ce soit en termes de savoirs ou de méthodes), elle ne valide rien, sauf le simulacre d'un cérémonial.

Un fait à souligner : dans la composition des jurys de Grand oral, l'éviction quasi-totale par les services d'examen et concours de l'Académie de Bordeaux, de catégories d'examineurs a interdit de fait l'examen de certaines spécialités choisies par les élèves et rompu ainsi leur égalité de traitement devant l'examen. Le sort réservé à la spécialité HLP « Humanités, Littérature, Philosophie » dans cette nouvelle épreuve « universelle » parle de lui-même : presque aucun professeur de Lettres ni de Philosophie dans les jurys. Cette décision met en évidence l'abandon par le ministère et ses réformes de toute exigence disciplinaire en actant l'idée que le grand oral n'a tellement aucune valeur qu'il peut même être évalué par des enseignants *totalemt étrangers aux disciplines concernées*, sans être non plus un travail artistique théâtral de l'expression orale – ce qui aurait eu du sens s'il s'agissait de rendre chacun capable de s'exprimer. Les épreuves terminales ont lieu alors que les candidats connaissent déjà plus de 80 % de leur résultat final, et que la plupart connaît dans quel avenir Parcoursup leur permet de se projeter.

Le Grand oral est une épreuve adossée aux spécialités, mais évaluée par des non spécialistes qui devront pourtant s'exprimer sur la « qualité des connaissances » (1 des 5 items de la grille d'évaluation). Dans un Vademecum, le Ministère leur recommande de « se positionner en candide ».

Le Grand oral accorde une importance démesurée à la forme et valorise peu le fond, et le Ministre prétend qu'il s'agit de préparer aux « exigences de l'enseignement supérieur »... Son mépris vous touche aussi car nous connaissons bien les méthodes de travail attendues de futurs étudiants (maîtrise des connaissances disciplinaires, prise de note, sources documentaires, approfondissement et capacités critiques, ...), c'est-à-dire tout ce à quoi nous ne pouvons les préparer dans le cadre de leurs enseignements de spécialité.

Par la présente, nous tenions à vous informer des conditions d'organisation et de passation des épreuves du nouveau baccalauréat et vous faire part des raisons de notre engagement pour alerter et corriger à notre niveau les dysfonctionnements mettant gravement en péril le diplôme, pénalisant nos élèves déjà atteints par la crise sanitaire, et risquant d'accroître encore le fossé existant entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Une organisation nouvelle des jurys étant prévue cette année, excluant de fait les professeurs examinateurs et correcteurs, nous sollicitons votre grande vigilance dans ce « jury académique » auquel vous allez participer. De nombreuses irrégularités ayant été constatées, vous risquez de vous retrouver à devoir cautionner sans parfois même le savoir, des évaluations produites dans des conditions non réglementaires.

Nous vous invitons respectueusement à vous désolidariser de cette mascarade. Nous sommes prêts à relayer tous les dysfonctionnements et irrégularités que vous nous ferez connaître.

Contact APPEP (Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public) : appepbordeaux@gmail.com

Avec nos salutations les plus cordiales,

Le collectif des professeurs mobilisés du Sud Ouest